

I.

L'UNIVERSITÉ NATIONALE D'ATHÈNES.

Nous trouvons l'idée de la fondation de cette Université dans une ordonnance royale du 18 mai 1835, qui prescrit l'établissement d'une école théorique et pratique de chirurgie, de pharmacie et de toxicologie, et la nomination de cinq professeurs spéciaux pour y faire les cours. En 1836, le comte Armensberg, qui exerçait par intérim l'autorité royale, promulgua un décret ordonnant la création d'une Université à Athènes, et publia un règlement spécial sur l'instruction supérieure basé sur les principes pédagogiques de l'Allemagne. Le roi Othon, à son retour, trouva qu'on était allé trop vite, et qu'il aurait mieux valu arriver à ce point graduellement, afin qu'on pût se conformer aux besoins réels de l'enseignement supérieur dans la Grèce devenue un État de l'Europe. Le roi abrogea donc ce règlement ; en 1837, il en publia, à titre provisoire, un autre d'un caractère plus simple et plus pratique. Ce dernier règlement est resté en vigueur jusqu'à nos jours, malgré les tentatives faites en 1865, 1867, 1869 et 1875, par les ministres de l'instruction publique pour compléter l'organisation de l'Université. Leurs projets de loi n'ont donné lieu à aucune décision et restent toujours à l'étude, de sorte que le règlement, changé légèrement à différentes époques, régit encore l'instruction supérieure de l'Université.

L'Université fut officiellement ouverte le 15 mai 1837, sous le nom d'Othon (Ὁθωνέιον Πανεπιστήμιον). Une Commission, composée de MM. G. A. Ralli, Th. Ralli, G. Coundouriotis, G. Gennadios, A. Zaimis, Bodouris, Th.

